

Journal des traducteurs Translators' Journal

Cercle des traducteurs — Translators' club

Lucien Forgues

Volume 10, numéro 4, 4e trimestre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061174ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061174ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Forgues, L. (1965). Cercle des traducteurs — Translators' club. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 169–170.

<https://doi.org/10.7202/1061174ar>

¶ CERCLE DES TRADUCTEURS — TRANSLATORS' CLUB

C'est au cours d'une assemblée générale spéciale tenue le 25 janvier 1965 que les membres titulaires de la Société des Diplômés de l'Institut de Traduction ont décidé de changer le nom de leur Société. Parmi les noms proposés (Le Cercle des Traducteurs, Le Club des Traducteurs — que l'on devait prononcer "clâb", — Société des Traducteurs du Québec, Société canadienne des Traducteurs, L'Amicale des Traducteurs, l'Association des Traducteurs), l'assemblée, après une longue discussion, a retenu l'appellation bilingue *Cercle des Traducteurs — Translators' Club*. Le 3 novembre 1965, le Secrétaire de la province faisait publier dans la Gazette officielle de Québec le nouveau nom de la Société.

Qu'est-ce qui a poussé la Société à devenir Cercle? Plusieurs raisons. La Société, par son nom même, laissait entendre qu'elle se limitait à groupement de diplômés de l'Institut de Traduction; au même moment, d'autre part, il était question de l'intégration de l'Institut de Traduction à l'Université de Montréal — quoique l'Institut y fût déjà affilié. On se demandait donc si l'Institut n'allait pas changer de nom et s'il ne valait pas mieux parer à cette éventualité. Ce fut là ce qui nous mit la puce à l'oreille.

La véritable raison, toutefois, du changement de nom est la suivante : la Société, depuis sa constitution en 1959, avait pris un essor intéressant : ses séances d'étude attiraient un nombre de plus en plus grand de personnes — grand merci aux animateurs; la compilation, dans un bulletin, des expressions discutées aux séances d'étude et de leurs solutions, paraissait fort utile; la Société devenait un véritable "cercle" d'étude.

De nombreux traducteurs, dont la compétence en traduction est établie et reconnue, s'étaient rendu compte du travail sérieux qui s'y accomplissait mais n'osaient demander leur admission à la Société des Diplômés de l'Institut de Traduction, parce qu'ils ne détenaient pas de diplôme de l'Institut de Traduction. Ils se contentaient donc d'assister aux séances d'étude en qualité d'amis de la Société. Or, les règlements de la Société en disaient beaucoup plus que le nom même de la Société, et je me permets d'en citer deux paragraphes :

« La Société comprend deux catégories de membres :

- a) les *membres titulaires* — les détenteurs d'un diplôme de compétence en traduction décerné par l'Institut de Traduction, l'Université de Montréal ou toute autre université reconnue; les personnes qui ont établi leur compétence en matière de traduction, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration;
- b) les *membres associés* — les étudiants en traduction, ainsi que les personnes qui ont des connaissances suffisantes du français et de l'anglais pour s'intéresser à l'activité de la Société, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration; »

Tout traducteur compétent pouvait donc devenir membre de plein droit de la Société. Il n'avait qu'à lire les règlements, mais pour les lire, il lui fallait être membre. C'était donc un "cercle vicieux". Le nom de *Société des Diplômés de l'Institut de Traduction* suggérait un "cercle fermé" et il fallait prendre le nom de *Cercle des Traducteurs* pour ouvrir les portes de la "Société" aux traducteurs !

Voici une autre raison, moins sérieuse vous en conviendrez, mais amu-

sante toutefois, qui a motivé ce changement. Lorsqu'on demandait à nos membres le nom de l'association à laquelle ils appartenaient, il leur fallait d'abord prendre une longue respiration avant de le dire. Une fois dit, il leur fallait soit le répéter en ponctuant chacun des mots, soit donner une longue explication de la raison d'être de la Société. Evidemment ils le faisaient toujours avec plaisir mais ils ressentaient quelque amertume lorsqu'on leur demandait après coup ce qu'il fallait faire pour adhérer à l'Institut de Traduction !

Trêve de plaisanterie ! Depuis que la Société a changé son nom, il est un fait indéniable : des traducteurs "indépendants et compétents" ont adhéré au Cercle. Le Cercle des Traducteurs enrichit ses cadres, il progresse, il ne veut plus s'isoler, il est sorti de sa "tour d'ivoire", il marche parallèlement aux autres sociétés de Montréal, il s'approche d'elles — veuillez croire qu'il en est très heureux — et il s'achemine... une pause ici s'impose... vers une nouvelle formule : "le regroupement de tous les efforts en traduction" qui mettra fin aux dédoublements, pour ne citer que cette raison, et cela au plus grand avantage de tous. Le Cercle des Traducteurs se permet d'exprimer ici ce que pensent et ce que désirent des centaines de personnes appartenant ou non à des associations de traducteurs.

Depuis que la Société a changé de nom, ses membres sont persuadés qu'ils ont fait un pas en avant et ils sont prêts à en faire un deuxième si cela contribue à améliorer "le sort de tous et de chacun".

Si la Société est devenue ce qu'elle est, le Cercle le doit à ceux qui l'ont mise sur pied et lui ont assuré un avenir que nous souhaitons prospère. Au nom de tous les membres du Cercle des Traducteurs, j'ai le très grand honneur de les remercier tous.

*Le Président,
Lucien FORGUES*

¶ COMITÉ INTERSOCIÉTÉS

Le Comité intersociétés, chargé de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de la profession de traducteur, s'est réuni le 19 novembre 1965, sous la présidence de M. Markland Smith.

Après avoir favorisé l'établissement d'une structure distincte des trois sociétés existantes, qui conservaient le cas échéant leur entité propre, les représentants du Cercle des traducteurs et de la Société des traducteurs du Québec se sont montrés favorables à la fusion des sociétés existantes en vue de former un seul organisme habilité à représenter toute la profession. Le Comité a donné son accord de principe à cette nouvelle proposition.

La difficulté de la formule de fusion tient à l'accréditation des membres auxiliaires ou associés. La Corporation des traducteurs professionnels du Québec doute qu'il soit possible de reconnaître, à l'intérieur de cadres professionnels bien définis, plusieurs catégories de membres. Les Sociétés sont alors convenues de consulter sur ce point leur conseiller juridique respectif avant de poursuivre les négociations.

La prochaine réunion du Comité est fixée au 14 janvier 1966.

